



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'administration du lundi 07 Mai 2025

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, régulièrement convoqué, faute de quorum le lundi 28 avril 2025, s'est réuni le lundi 07 mai 2025, à l'EHPAD Cécile BOUSQUET, 129 Avenue Aimé Césaire à BESSIERES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.

Dates de convocation du Conseil d'administration : le jeudi 17 avril 2025 pour la réunion du lundi 28 avril 2025 et le lundi 28 avril 2025 pour la réunion du lundi 07 mai 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Président, Madame Émilie PEZET, Madame Marie-Hélène PEREZ, membres élus.

Madame Martine JARLAN – Madame Jacqueline NICAISE – Madame Marie-Pierre POLITOWICZ – membres nommés.

Absents excusés :

Monsieur Frédéric BONNAFOUS, Monsieur Eddy QUÉMET.

Absents :

Monsieur Alexandre CHATAIGNER, Madame Élisabeth CORDEIRO, Monsieur Adam BEN BRAHIM.

- Composition légale du Conseil d'administration : 11
- Nombre d'administrateurs en exercice : 11
- Nombre d'administrateurs présents : 06
- Nombre d'administrateurs représentés : 0

Secrétaire de séance : Madame Marie-Pierre POLITOWICZ

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 13 heures 30.

2025 – 011 - EHPAD Le PASTOUREL – Etat réalisé des recettes et des dépenses – ERRD
2024 – Résultats de l'exercice et affectation des résultats

Rapporteur : Monsieur le Président

- **ARRÊTE** au 31 décembre 2024 la situation de l'affectation des résultats cumulés incluant les résultats 2024 tel que suit :

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2024 (incluant l'affectation des résultats 2023)	Mouvements au titre de l'exercice 2024 (affectés en 2025)	Solde du compte au 31 décembre 2025 (incluant l'affectation des résultats 2024)
10682	Réserves affectées à l'investissement	374 365 19 €	0 00 €	374 365 19 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	66 555 90 €	0 00 €	66 555 90 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation	711 465 07 €	-26 835 52 €	684 629 55 €
10687	Compensation des charges d'amortissement	0 00 €	0 00 €	0 00 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0 00 €	0 00 €	0 00 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)	0 00 €	0 00 €	0 00 €

- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.



Le Président,

Cédric MAUREL